

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE

DECISION DU

20/06/2022

N° E22000024 /06

Le commissaire enquêteur
Claude COHEN
Claude COHEN

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 16/06/2022, la lettre par laquelle M. le Préfet des Alpes-Maritimes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Elaboration d'un Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt (PPRIF) sur la commune de Gilette ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Claude COHEN est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet des Alpes-Maritimes, au Ministre de la Transition Ecologique et à Madame Claude COHEN.

Copie sera adressé au maire de Gilette

Fait à Nice, le 20/06/2022

La Présidente,

Pascale Rousselle
Pascale Rousselle

Pour expédition conforme
le greffier en chef,

A. BAAZIZ
A. BAAZIZ

